

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-113

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

SUBVENTION AU COLLEGE
ANDRE LASSAGNE -
PROJET
" DEVOIR DE MEMOIRE "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Les classes de 4ème et de 3ème SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège André Lassagne se sont engagées, cette année, dans un projet autour du « Devoir de Mémoire ». Ce projet, labellisé par la Mission du Centenaire 1914-1918, a pour objectif de faire réfléchir les élèves sur le respect des valeurs communes fondées sur les droits de l'homme et du citoyen, de leur faire comprendre l'importance de les protéger : « *savoir pour ne pas oublier et comprendre pour que cela ne se reproduise pas* ».

Afin de mener à bien cette démarche, qui intègre notamment un séjour à Verdun et à Compiègne, le collège André Lassagne sollicite l'aide de la Ville.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet en matière d'éducation à la citoyenneté, qui concerne par ailleurs des élèves en grande difficulté scolaire, il est proposé d'allouer au collège André Lassagne une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ALLOUE

une subvention exceptionnelle de 300 euros au collège André Lassagne dans le cadre du projet « Devoir de mémoire » des classes de 4ème et 3ème SEGPA ;

- DIT

que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6745 du budget de l'exercice 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

